



# L'Écho du Griot

JUILLET 2024

N° 29

Bulletin communal de Sainte-Reine

## Le mot du maire

Ainsi que vous le découvrirez au travers du numéro d'été de L'Écho du Griot et vous le constatez également lors de vos déplacements journaliers dans notre beau massif, les Bauges avancent.

Des maisons fermées depuis des années s'ouvrent, les granges se transforment et nos villages s'embellissent.

Entrant dans la 4<sup>ème</sup> année de leur mandat, les équipes municipales des 14 communes sont pleinement mobilisées sur la mise en œuvre de leur projet : équipements nouveaux, rénovation du patrimoine public, construction de logements, reprise des réseaux anciens...

Car, loin du brouhaha national, les communes, avec leurs moyens limités, ne perdent pas de vue l'essentiel qui est de vivre ensemble, partager de la convivialité et travailler pour le seul intérêt général.

La commune de Sainte-Reine n'est pas en reste.

Les opérations tant attendues de reprise des réseaux de la Rue du Mollaret et d'aménagements du lotissement démarreront dès septembre et s'enchaîneront sans interruption.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été.

Philippe Ferrari

## Une galette...

### *.. pour bien débiter l'année !*

C'est le 6 janvier 2024 que M. Philippe FERRARI, maire de la commune, a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, a présenté ses vœux les meilleurs pour l'ensemble des administrés et fait un tour d'horizon sur l'année écoulée. Il a aussi évoqué les travaux et événements à venir pour l'année en cours et au-delà.

Enfin, tous les participants ont pu trinquer à la nouvelle année et tirer les rois en dégustant les excellentes galettes de la pâtisserie du Châtelard. Ce moment a permis aux anciens, aux moins anciens et aux nouveaux de faire des échanges et d'évoquer quelques souvenirs heureux de l'année écoulée.

L'après-midi s'est terminé dans la bonne humeur pour les grands et avec le rire des enfants qui échangeaient les fèves et les couronnes.

AV

### Dans ce numéro

- Avis de tempête
- Les agathines de Sainte-Reine
- "Louer solidaire"
- La chapelle d'Épernay
- Lotissement "Chez Élie"
- Les coupes de bois scolytés
- Une résidence seniors à J arsy
- Le coin des lecteurs
- Un nouveau gymnase au Châtelard
- Urbanisme en ligne
- Déclaration Préalable de travaux
- Infestation par une bête...
- Le broyeur de Grand Chambéry
- *Vesp' à glaces*
- Le frelon asiatique
- Cérémonie du 11 novembre
- Le Petit Colporteur
- La déchetterie mobile
- Le recensement 2025
- ACCA Sainte-Reine
- Le PNR des Bauges
- Qu' on se le dise
- Mon maître est responsable
- La poste en Bauges
- L' entrée Épernay
- Le comité d' animation
- Le stationnement
- Démarches-Grand Chambéry



## Avis de tempête !



"Le week-end s'annonce tourmenté avec un puissant régime de Foehn, le vent risque d'être soutenu en vallée comme en montagne, voire tempétueux. Encore une fois, il faudra adapter ses activités et ses sorties" prévenait Météo France pour ce week-end du 30 et 31 mars 2024. En raison du fort vent de sud annoncé, il était conseillé d'éviter les sorties en montagne et d'être prudent lors des randonnées en vallée en raison des risques de chutes d'arbres.

À Routhennes, ce ne sont pas des arbres qui sont tombés ce samedi matin ! Sous l'assaut des rafales, le toit d'une des granges de l'Isérable s'est envolé. Dans sa

course, il a entraîné les fils du téléphone et fait chuter 12 poteaux. Brisés à la base, ils se sont couchés sur la chaussée.

Les pompiers et quelques bénévoles ont rapidement dégagé la chaussée. Heureusement que des dégâts matériels ! Mais les Bauges-devant se sont retrouvées privées de connexions téléphoniques et d'Internet toute la journée pour certains et plus longtemps pour d'autres, surtout pour ceux qui étaient déjà reliés à la fibre optique !

À ce jour, beaucoup sont encore sans connexion... À quand le rétablissement complet pour tout le monde ?

AV

## Les agathines de Sainte-Reine

L'histoire raconte qu'Agathe, originaire de Sicile, avait choisi de consacrer sa vie à Dieu et de lui offrir sa virginité. Elle était de toute beauté et le proconsul romain Quintien voulut l'épouser. Elle refusa et ce dernier la fit arrêter et torturer sans succès. Pour cet outrage, il lui fit trancher les deux seins, mais dans un mouvement de protection, elle eut une main coupée. Le lendemain, à la surprise du proconsul, la belle Agathe avait retrouvé sa main et ses seins, guérie par l'apôtre Pierre qui l'avait visitée en prison. Malheureusement, elle fut à nouveau torturée et finit par mourir...

Chaque année en février, les femmes ont l'habitude d'honorer Agathe qui aujourd'hui encore représente le refus de se soumettre à l'autorité masculine. Elles se retrouvent autour d'un bon repas en décidant de laisser leurs maris ou leurs compagnons et leurs enfants à la maison. Leur mot d'ordre étant "si un homme ose venir troubler cette réunion, il repartira en caleçon".

Après trois ans d'interruption, les Agathines de Sainte-Reine ont renoué avec la

tradition. Le 3 février 2024, elles se sont retrouvées entre femmes pour festoyer au restaurant de *La Halte* à Bellecombe-en-Bauges afin de partager un très bon repas. Pas de cuisine, pas de service ni de vaisselle, juste le plaisir de se faire servir dans la convivialité et la gaieté. Enchantées par ce repas au féminin, elles ont souhaité renouveler cette fête l'année prochaine...

AV



# Louer solidaire

*Avec Louer Solidaire, les propriétaires d'un bien en location bénéficient d'un soutien financier inédit*

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements sur le territoire de l'agglomération ? Vous pouvez louer votre maison, votre appartement dans le cadre du dispositif *Louer Solidaire*. Vous pourrez ainsi bénéficier d'une démarche accompagnée, sécurisée, d'une défiscalisation jusqu'à 65% et d'un bonus financier pouvant atteindre 5 000 €.

Grand Chambéry vous offre un accompagnement personnalisé et gratuit en vous aidant à louer vos biens de manière sûre et solidaire grâce à l'intermédiation locative.

Ce dispositif repose sur plusieurs principes clés :

- le plafonnement du loyer pour faciliter sa mise en location
- la mise en location du bien au profit d'un locataire sélectionné par un tiers social, favorisant ainsi l'accès au logement pour tous,
- un soutien complet aux propriétaires tout au long du processus, y compris des aides financières pour faciliter la gestion locative.

Un expert juridique est à vos côtés dès le début de votre démarche

Grand Chambéry a mandaté l'ADIL 73 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie) pour informer les propriétaires sur :

- les choix les plus opportuns selon leur situation
- les conseils techniques
- la mobilisation d'aides financières pour réaliser, si nécessaire, des travaux dans votre logement avant sa mise en location.

Les juristes de l'ADIL délivrent des conseils neutres et avisés permettant de faire un choix en toute sérénité.

Les aides mobilisables vont dépendre de 3 critères :

- la taille du logement : T1, T2, T3...
- le mode gestion choisie : mandat de gestion ou sous-location
- le niveau de plafonnement du loyer

L'Agence nationale de l'habitat peut mobiliser jusqu'à 3 000 € et l'Agglomération 2 000 €.



**Exemple**

Avec un appartement T1 (32 m<sup>2</sup>) en mandat de gestion à Chambéry

Pour un bien de ce type, le loyer observé habituellement est de 432 € par mois. Vous choisissez la formule loc3, soit un loyer mensuel de 266 € par mois :

- L'Agence nationale de l'habitat va vous verser 3 000 € de prime,
- Grand Chambéry va vous verser 2 000 € de prime.

Vous allez pouvoir déduire la somme de 2 079 € de vos impôts (65%) en déduction fiscale.

Les avantages locatifs du dispositif *Louer Solidaire* :

- sécurisation du loyer avec possibilité de souscrire une assurance contre les risques d'impayés,
- limitation de la vacance et de la rotation, conséquence d'un loyer plus bas que le prix du marché et donc des frais liés à la recherche d'un nouveau locataire,
- la remise en l'état du logement dans le cas de dégradations causées par l'occupant.

Votre seul engagement en tant que propriétaire est le respect d'un loyer plafonné, fixé par référence aux prix du marché. C'est tout... L'ensemble des autres obligations ne diffèrent pas de celles qui reviennent à un bailleur classique dans le cadre d'un logement en location.

*Comment bénéficier du dispositif Louer Solidaire ?*

La première étape est de prendre contact avec l'ADIL73 grâce au formulaire en ligne afin de bénéficier d'une information personnalisée.

AV

## Épernay-la chapelle

Profitant de la vente du terrain jouxtant la chapelle à Épernay, la commune a acquis la partie ceinturant l'édifice afin de le mettre en valeur.

Une surface de 237 m<sup>2</sup> qui va permettre de créer un bel espace communal.

Une petite clôture comprenant un muret surmonté d'un grillage ceinturera l'ensemble.

L'aménagement se fera prochainement.

Nous remercions vivement Marie-Jo, Alain & Florian pour avoir bien voulu vendre à la commune les parcelles concernées.

AV



## Lotissement "Chez Elie"

### Ça avance...

C'est avec grande satisfaction que la commune de Sainte-Reine a reçu, le 2 mai 2024, le permis d'aménager pour le lotissement "Sur les Frênes", dénommé "Chez Elie" par décision du conseil municipal du 29 mars 2024. La dépose du panneau à l'entrée du terrain s'est effectuée le 3 mai 2024.

Cette opération a été rendu possible par la modification n° 3 du PLUi HD et l'accompagnement de Grand Chambéry au titre des projets "Habitat structurant" (prise en charge de 20 % des frais d'études soit 9 870 €).

Sur cette parcelle communale de 5 829 m<sup>2</sup>, ce projet permettra d'offrir 2 catégories de logements.

Sur le 1<sup>er</sup> lot de 1 121 m<sup>2</sup> (en haut à gauche sur le plan), l'OPAC de Savoie développera un petit collectif de 4 à 5 logements jumelés dont nous avons le besoin très important dans le massif des Bauges.

Les 7 autres lots seront en accession à la propriété (4 708 m<sup>2</sup>). La Savoisiennne d'Habitat en assurera la commercialisation et la souscription des contrats de réservation d'habitations individuelles.

Dans le souci de maîtriser l'ensemble du processus, la commune maintient son rôle d'aménageur/viabilisation du lotissement. Afin d'être cohérent et en accord avec Grand Chambéry et le SDES (Syndicat D'Électricité de la Savoie), elle participera en amont du lotissement à la reprise des réseaux humides et à l'enfouissement des



réseaux secs. Pour ce faire, d'importants travaux de reprises de réseaux (eau potable, eau pluviale, assainissement, électricité, téléphone, fibre...) seront entrepris dès la fin du mois d'août à Épernay. Ils toucheront la rue du Mollaret et se poursuivront jusqu'en amont du local communal sur la rue d'Épernay.

Les riverains ainsi que tous ceux qui souhaitent s'informer sont invités à rejoindre la réunion d'information qui aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 17 heures, salle des fêtes, en présence des collaborateurs compétents de Grand Chambéry et du SDES. Ils présenteront le projet et répondront à toutes vos questions.

AV

## Les coupes de bois...

Au printemps, malgré une pluie presque continue, des coupes de bois ont eu lieu au-dessus d'Épernay.

Dans un premier temps, 700 m<sup>3</sup> de résineux ont été coupés sur les parcelles 2 et 3 au lieu-dit *La Barmette*. Ces épicéas étaient en passe d'être atteints par le scolyte. Ils avaient déjà été vendus sur pied aux *Scieries Réunies de Savoie* en 2023. Ces parcelles n'avaient pu être coupées à l'automne dernier du fait de l'arrivée de l'hiver.

Début 2024, une seconde vente a été faite aux mêmes *Scieries Réunies* sur les parcelles 6 et 20 au-dessous du plateau de Bellecombe. Ces bois, déjà bien "scolytés", ont été vendus à l'unité de produit. La commune paie directement les bûcherons ainsi que le débardeur (Entreprise PERONNIER). Les *Scieries Réunies* règlent l'achat du bois à la commune.

Les scolytes sont de petits insectes, de couleur noire ou brune, qui se nourrissent de bois. Leur longueur varie entre 2 et 7 mm. Ils sont utiles pour la régénération forestière car ils se nourrissent généralement de bois mort dont ils accélèrent la décomposition. Cependant, sous l'effet conjugué de l'affaiblissement des épicéas dû par des étés exceptionnellement chauds et secs et de l'accroissement de leurs populations qui ne se contentent plus que de bois mort, ils s'attaquent aux arbres sur pied et commencent maintenant à s'attaquer aux sapins. En creusant des galeries dans la fine couche sous l'écorce pour y déposer leurs œufs, les fe-



melles condamnent les arbres qui changent de couleur, vivant du vert au brun, puis meurent.

Si les arbres ne sont pas coupés et évacués rapidement, c'est toute la forêt qui est menacée.

Ces coupes de bois se font sous le contrôle de l'ONF.

Les parcelles exploitées sont remises en état à l'issue des chantiers. Après une coupe,

l'ONF contrôle que les entreprises de travaux forestiers ont bien restauré les zones de passage des engins, en rebouchant notamment les ornières que ces derniers ont creusées.

AV

## Une résidence seniors...

### ..à Jarsy. C'est bien parti !

Vous vous souvenez du temps où l'école communale des Bauges-devant (classes maternelles et primaires) était située à Jarsy ainsi que du centre d'accueil d'aide sociale à l'enfance "le Sapin" ?

Ces 2 bâtisses situées près de l'église et inutilisées depuis 10 ans pour la première et un peu plus pour la seconde vont être réhabilitées et transformées en Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA).

Ce projet, en partenariat entre la commune de Jarsy (propriétaire des locaux et porteuse de l'investissement) et la Fondation ALIA (reconnue d'utilité publique, gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, sanitaires et sociaux en Savoie et en Haute-Savoie), a longuement mûri depuis 2020. Il a été présenté au public le vendredi 16 février dernier.

Tous les financeurs, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département, Grand Chambéry, la CARSAT et la MSA des Alpes du Nord étaient invités ainsi que les élus et les habitants.

Le bâtiment existant, entièrement rénové et surélevé, permettra la création dans les étages de 27 logements, tous équipés, de 30 à 45 m<sup>2</sup> (18 T1 bis et 9 T1 bis confort).

Cette résidence a été pensée comme une plateforme de services, un lieu partagé et de rencontre pour tout public.



Projet côté rue

Cet établissement en lien avec les services existants (SSIAD, EHPAD du Châtelard) accueillera également un accueil de jour ouvert aux habitants du territoire.

Les espaces extérieurs seront aménagés pour permettre leur libre accessibilité aux résidents et à leurs proches. Des jardins et potagers partagés ont aussi été prévus.

La population des Bauges vieillit et l'accueil des personnes âgées en structures adaptées près de leur domicile est un problème de plus en plus récurrent.

Ce projet innovant permettra de rassembler sous un même toit des personnes âgées souvent isolées. Il accueillera des personnes fragiles, avec des difficultés d'accès aux services sociaux et dont les logements actuels sont inadaptés par rapport à la diminution de leur autonomie. Il s'adressera en premier lieu à des personnes autonomes ou peu dépendantes, désireuses de vivre dans un établissement leur garantissant à

la fois indépendance et soutien, liberté et sécurité.

Cette résidence qui offrira une alternative adaptée entre le domicile et l'entrée en institution médicalisée et dont les travaux viennent de débuter, devrait ouvrir début 2026.

La fondation ALIA, qui gère déjà la maison de retraite du Châtelard, va en assurer le fonctionnement et verser un loyer à la commune qui couvrira ainsi le montant de ses emprunts.

AV



Projet cour intérieure

Le rez-de-chaussée sera dédié à la création d'espaces collectifs destinés au maintien et au développement du lien social des résidents (salle de restauration, salon des familles, locaux d'animation, locaux "épicerie relais"...). Les commerces ambulants encore très présents dans les Bauges (Petit Colporteur pour l'épicerie, boulangerie, coiffeur à domicile...) ont d'ores et déjà été sollicités pour y organiser un point de passage ouvert à toute la population.



Projet côté arrière

## Le coin des lecteurs

### Faire le tour du village...

#### Une tradition ancestrale ?

Quelquefois il m'arrive d'avoir un peu de mal à mettre mes idées en ordre. Difficulté due à l'âge ? En ce jour pluvieux où je suis d'un printemps plus vieux, je m'efforce de rassembler des souvenirs quelque peu confus. Tout est parti d'une discussion avec Roger à l'occasion d'une visite chez les trois frères BERTIN. Nous parlions "des choses de la vie" au village en évoquant cette "nouvelle tradition" qu'est devenue la fête d'Halloween. Roger nous fit remarquer que de voir des jeunes aller de maison en maison, n'est pas chose nouvelle. Pour lui et ses frères, c'était à l'occasion du Mardi-gras. Il est vrai que dans les années soixante, pour moi et bien d'autres, ce fut pour souhaiter la bonne année. Aujourd'hui, pour les jeunes et leurs parents c'est le dernier jour d'octobre.

#### Halloween

Ah ! Zut ! On a oublié d'acheter des bonbons ! Ce cri du cœur, il m'est arrivé de l'avoir entendu juste alors que nous rentrions de faire les courses. Mais me direz-vous, est-il raisonnable à mon âge de consommer encore de telles friandises ? Ne dit-on pas : "Le sucre ce n'est pas bon pour les dents" ? Quand on commence à les perdre il faudrait, peut-être mieux s'abstenir ! Rassurez-vous, ils n'étaient pas pour nous les bonbons ! Ils étaient bien évidemment destinés aux enfants qui parcourent, en ce dernier jour d'octobre, accompagnés de leurs parents, les rues du village. Hé oui, il n'y a pas que les enfants qui prennent du plaisir à se déguiser, et sait-on jamais, à déguster diverses sucreries. En ce jour d'Halloween, il ne vous a pas échappé, que faute de pouvoir leur donner les bonbons attendus, ces chers bambins ont le diabolique pouvoir de nous jeter un sort, alors, mieux vaut être prudent et avoir un bon stock de "carambars". Je ne sais pas pour vous, mais pour moi, avoir maille à partir avec un dénommé "Jack-O'-Lantern" ne m'apparaît pas être une perspective enviable. D'après la légende, ce triste personnage, maréchal-ferrant irlandais de son état, ivrogne et mesquin, ne parvint jamais à entrer au paradis du fait de sa vie de débauche. Mais le pire, est que même l'Enfer lui fut refusé ayant eu de son vivant moult conflits avec le diable ! Aussi, dès le jour de sa mort (un 31 octobre), il fut condamné à errer dans le noir avec



Environ 1960 - Une bande de joyeux lurons s'est déguisée pour Mardi gras...



et les crê-

pour seul moyen de se guider un navet creusé en guise de lanterne. Puisque nous venons d'évoquer le diable, je ne résiste pas au plaisir de vous poser une question dont la réponse mérite réflexion : « "un prêtre qui déménage a-t-il le droit d'utiliser un diable ?" » A votre avis ? Lorsque les Irlandais émigrèrent de l'autre côté de l'Atlantique, sur un continent où la famine allait peut-être cesser pour eux, ils remplacèrent les navets par des citrouilles, plus courantes, plus simples à creuser. Dans le courant des années 1930, aux États-Unis, les enfants prirent l'habitude d'aller le soir de maison en maison. Il y a quelques années cette fête a traversé l'atlantique pour débarquer sur nos côtes. Quant à savoir d'où vient le nom de cette fête, elle trouverait son origine dans la contraction de l'anglais All Hallows' Eve, ou d'après ce que j'ai pu lire, "the eve of All Hallows' Day", ce qui pourrait se traduire comme "la veille de tous les saints" ou "la veille de la Toussaint"... mais je dois vous avouer que l'anglais ne fut jamais mon point fort.

#### Le nouvel an

Dans les années soixante, j'ai le souvenir d'avoir fait le tour du village avec quelques gais lurons pour souhaiter la bonne année à bien des gens aujourd'hui disparus. Je ne connais pas l'origine de cette habitude mais elle s'inscrivait peut-être dans la tradition des relations villageoises d'avant la télévision. A propos de télévision, puis-je à nouveau poser une question à la fois d'une grande pertinence et fort impertinente : *lorsque l'on voit beaucoup de glands à la télé, faut-il changer de chène ?* Revenons à nos moutons. Après un échange de vœux et de bises on nous payait un petit coup : "un c'est bien, deux ça va, trois bonjour les dégâts !", petite anecdote en passant. La joyeuse bande se trouve dans une maison du centre du village. Tout se déroule dans la joie et la bonne humeur. Au moment de boire le petit verre servi par la maîtresse de maison, le plus jeune d'entre

## Le coin des lecteurs (suite)

nous, se sentant un peu limite, s'inquiète : *je crois que je vais me faire disputer en arrivant chez moi.* Un membre du groupe dont il ne me paraît pas utile de dévoiler le nom, se tourne alors vers lui et lui déclare : *Ce n'est pas difficile, quand tu arrives chez toi si ton père te dispute, tu frappes du poing sur la table en déclarant : bon dieu de bon dieu qui c'est qui commande ici ! Ah le bon conseil ! Quel sens de l'à-propos ! Mais y avait-il vraiment de quoi être fier ? Pas sûr ! D'autres pensaient en douce :*

*La suite serait délectable  
Malheureusement, je ne peux  
Pas la dire, et c'est regrettable  
Ça nous aurait fait rire un peu."*

Personne n'a su comment l'histoire se termine, mais on peut penser que le conseil ne fut pas suivi car faire profil bas semblait la meilleure solution.....surtout avant 1968 !

### Mardi-gras.

Avant-guerre, celle de 39-45, car dans notre histoire il est utile de préciser laquelle, déguisement et tour de village allaient de pair avec les festivités précédant le carême. Le mardi-gras était un moment très attendu par les enfants qui, vêtus de costumes et de masques dans des tenues diverses, parcouraient déjà à cette époque, les rues du village. Nos anciens s'en souviennent encore. Roger, Paul et Jean en parlent avec émotion. Ils poussaient leur joyeuse pérégrination jusqu'à Routhennes. Mais voyez-vous, à chaque époque ses grincheux ! Un bien triste sire, un jour, les dissuada de venir perturber la sérénité de ce paisible hameau niché au pied du col. Malgré tout, ce moment festif a su traverser une période pleine de vicissitudes. La paix étant revenue, certains un peu moins anciens, tel Alain, en garde également un vif et agréable souvenir. Mais le Mardi-gras, c'est aussi jour de "la fête des gras". Ne pas avoir à jeter les réserves d'œufs et de beurre qui seraient forcément inutilisées pendant la période du Carême, était très important. L'idée de les cuisiner s'est donc naturellement imposée : une manière gourmande d'éviter de gâcher, en quelque sorte. En ce jour du Mardi-gras, toutes sortes de bonnes choses étaient au programme ! Si par exemple dans le sud-ouest, on les appelle "merveilles" (délicieux beignets aromatisés à la fleur d'oranger), pour nous, en Bauges ce sont les bugnes et les rissoles, qui sont de véritables merveilles ! Ce pouvait être, parfois, l'occasion de se régaler avec des crêpes voire des gaufres. A propos de toutes ces pâtisseries une idée folle m'est venue : *"Est-ce qu'un psycho-pâte peut être embauché chez Lustucru" ?* Angoissant non ?

Cette tradition culinaire qui année après année, vient ravir nos papilles, s'inscrit dans une longue histoire. Selon le calendrier lunaire romain, mars marquait le début de l'année et cette période était déjà l'occasion de fêtes débridées durant lesquelles on se déguisait et l'on mangeait plus que de raison. En 45 av. J.-C., Jules César demanda une version révisée de ce qui devint le calendrier julien. Il comportait

365,25 jours, avec une année bissextile tous les quatre ans mais la longueur de chaque année avait été surestimée d'environ 11 minutes. En 1582, le passage du calendrier julien au calendrier grégorien (initiative du pape Grégoire XIII) avait pour but de refléter de manière plus fidèle la durée nécessaire à la Terre pour tourner autour du Soleil. Afin de corriger une dérive du calendrier par rapport aux événements astronomiques connus de longue date (équinoxes et solstices) la durée d'une année fut "réduite" de 365,25 jours à 365,2422 jours, soit en pourcentage une variation de 0,0021 %. Pour rattraper le retard accumulé depuis l'Antiquité, dans le royaume de France, la datation de 1582 fut modifiée : le 9 décembre se retrouva devenir le 20 décembre permettant ainsi de mieux nous "caller" avec les saisons, le calendrier étant désormais en harmonie presque totale avec le Soleil.

Je crois, qu'après avoir fait plusieurs fois le tour du village, nous avons fait le tour d'une histoire, ayant de fait, ni queue ni tête. Cette promenade à travers le temps vous a certainement un peu fatigué, alors il est possible que vous vous interrogiez : *"je m'acier ou je métal ? Que faire ?"*. Je vous laisse choisir mais quel que soit votre choix je vous souhaite de bien vous reposer.

J-P. SIMON

### L'école à Sainte-Reine...

Il fut un temps où Sainte-Reine avait son école, une école certes rurale mais bien vivante qui a vu passer des générations d'élèves et d'enseignants, jusqu'en 1973 où, faute d'élève, elle a dû fermer.

Afin de garder une trace écrite des mémoires de cette école, il m'a semblé opportun de rassembler des témoignages de ceux qui avaient usés leurs culottes sur ses bancs. Le tour a été rapide parmi les plus anciens et malheureusement, leurs souvenirs de cette époque se sont plus ou moins estompés. Cependant il reste des anecdotes, des récits communs, qui nous donnent une idée de la vie des élèves de l'école primaire de Sainte-Reine, qui, depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle rassemblait au chef-lieu, les écoliers d'Épernay et de Routhennes.



## Le coin des lecteurs (suite)

Ainsi, tous les matins c'était une bande de joyeux drilles qui se retrouvaient et montaient ensemble à pied jusqu'à l'école, par tous temps et toutes saisons. Pendant la Seconde Guerre Mondiale et jusqu'en 1952, l'école des filles était située à droite, en lieu et place de l'actuelle salle des fêtes et l'école des garçons dans la salle de gauche en rentrant dans le bâtiment. Chaque salle avait son poêle et le matin à tour de rôle, un garçon était chargé de démarrer le feu avant que les cours ne débutent. Les matinées commençaient par le même rituel : alignés contre le mur de l'école, filles et garçons, devaient montrer leurs mains, et celui ou celle qui n'avait pas les ongles impeccables devait aller faire un tour au bassin. C'est seulement après cette minutieuse inspection que les cours commençaient, ces derniers débutant généralement par un cours de morale. Pour éviter les bavardages et encourager l'entente entre élèves des deux villages, les instituteurs avaient pour coutume de placer un enfant d'Épernay à côté d'un enfant de Routhennes.

Si jusque dans les années 1950 les classes étaient bien remplies, d'environ une quinzaine de garçons et du même nombre de filles, en 1952 les effectifs commencèrent à diminuer et filles et garçons furent rassemblés dans une classe mixte.

Puis l'exode rural des années 70 fit baisser considérablement les effectifs à une dizaine d'élèves. C'est en 1972, faute de nouvelles inscriptions que la fermeture de l'école fût envisagée.

L'école de Sainte-Reine, comme d'autres écoles rurales de cette époque, regroupait dans un même désir d'apprendre les grands et les petits, ce qui permettait à l'enseignant de suivre les progrès de chacun, année après année. Cette institution jouissait également de la réputation d'avoir des bons instituteurs, fermes mais passionnés et dévoués à leur métier. Ce fût le cas de Monsieur et Madame GAUDILLAT, enseignants durant la période difficile de la seconde guerre mondiale. Ces derniers ont accepté parmi leurs élèves deux jeunes frères juifs, qui avaient été cachés par une famille d'Épernay, cela en toute discrétion et avec la conscience des risques encourus. Ils ont su ainsi, transmettre le savoir à leurs élèves, tout en respectant les valeurs et celles de République.

Par ailleurs les enseignants utilisaient des méthodes très pratiques et n'hésitaient pas à faire manipuler les enfants en les faisant sortir de la classe. Ainsi, pour découvrir les unités de mesure et plus précisément les conversions, Madame COCHET sortait un décimètre, que les élèves devaient faire partir du bassin jusqu'au cimetière afin de mesurer le nombre de décimètres qui les séparaient. Dans cette même optique, l'institutrice utilisait un seau que les élèves devaient remplir avec 10 litres



d'eau du bassin.

Enfin, l'école a été à l'initiative de nombreuses sorties scolaires. Tout d'abord des voyages en car étaient organisés, afin que les écoliers puissent découvrir les paysages des Alpes, du sud de la France ou encore d'Italie. En outre, elle prévoyait des promenades pédestres lors desquelles les élèves apprenaient à distinguer les diverses espèces de la faune et de la flore mais égale-

ment à mieux comprendre le fonctionnement des sciences et vie de la terre.

Personnellement je me souviens des sorties "nature" dans le Griot, avec Madame BORREL, notre dernière institutrice et des cueillettes de champignons que nous avions le droit de goûter crus, en rentrant en classe. J'en garde pour ma part des souvenirs joyeux, néanmoins, je ne suis pas spécialement nostalgique de cet enseignement et ses évolutions pédagogiques corrélées à celles de la société étaient certainement nécessaires.

Je souhaitais terminer cet article, en rendant hommage à ces instituteurs et institutrices qui se sont succédé dans notre petite école de Sainte-Reine, qui ont consacré leur carrière à l'école laïque et dont le souvenir perdure plus d'un demi-siècle plus tard. Ils ont su transmettre, avec une autorité bienveillante, bien plus qu'un savoir, une ouverture vers la connaissance et la culture. Enfin comment ne pas conclure par une pensée particulièrement émue, pour ma première institutrice Madame BORREL, une enseignante juste et passionnée, qui m'a appris à lire, écrire et compter, avant de fermer définitivement notre école. J'étais alors en CE1. C'est au village d'École qu'avec mes camarades Philippe GONTHIER, Gérard BAZIN et André GOURET que nous avons terminé notre primaire.

Christine GAUDIN

# Un nouveau gymnase au Châtelard ?



.Le gymnase du Châtelard a vu le jour en 1973 grâce à la mobilisation des 14 communes des Bauges. D'une surface initiale de 1 125 m<sup>2</sup>, il a été agrandi au début des années 90. Pour les besoins du Cœur des Bauges, du collège, des clubs sportifs, des associations... il a fallu se rendre à l'évidence, le gymnase était devenu trop petit et surtout trop énergivore. Il est vieillissant et ses coûts de fonctionnement sont de plus en plus élevés.

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) qui a, entre autres, la charge de la petite enfance et la famille, la gestion, l'entretien, les investissements du gymnase, de la salle multi activités et du local multi accueil *La Farando-*

*le* au Châtelard mais aussi du terrain de football de Lescheraines... mène le projet ambitieux de restructuration du gymnase intercommunal.

Après des études de faisabilité, une concertation menée avec les usagers actuels et en anticipant les besoins de demain ainsi que la nécessité que cet équipement puisse satisfaire aux attentes du Collège des Bauges dans le cadre du programme éducatif obligatoire, les représentants des 14 communes ont choisi la reconstruction, scénario le plus approprié pour notre territoire de plus de 5 000 habitants.

Avec une surface de 2 300 m<sup>2</sup>, le nouveau bâtiment ouvert sur l'espace public aura des façades à ossature bois. Il sera

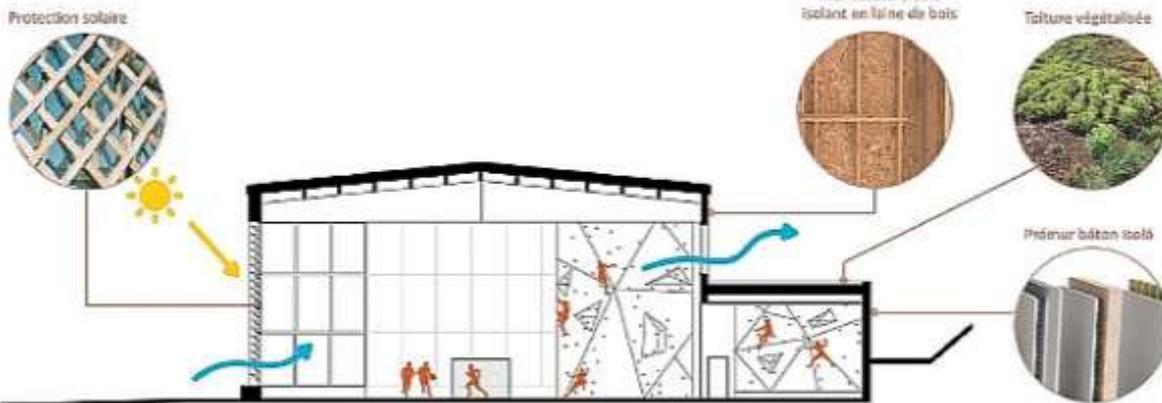
équipé d'un chauffage au bois local et de 100 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture pour être moins gourmand en énergie.

Son espace partagé comprendra de nombreux équipements sportifs : une

salle omnisports avec une structure spécialisée pour l'escalade, une salle multi activités et un dojo. L'extérieur comprendra une piste d'athlétisme, un jardin, un coin ombragé, du stationnement...

Mais pour l'instant ce n'est qu'un avant-projet ! Peut-être verra-t-il le jour ou pas ? Peut-être sera-t-il modifié ou pas ? L'avenir nous le dira !

AV



## Urbanisme en ligne

### Des démarches facilitées pour vos demandes d'urbanisme & vos déclarations d'intention d'aliéner

Depuis le 2 avril 2024, toutes vos démarches d'autorisations d'urbanisme ainsi que vos déclarations d'intention d'aliéner sont possibles en ligne grâce à un nouveau portail.

Ce nouveau service facilitera le dépôt et le suivi de vos dossiers pour les démarches suivantes :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable
- permis d'aménager
- permis de construire
- permis de démolir
- déclaration d'intention d'aliéner

Accessible 24/24, plus transparent pour suivre l'avancement du traitement de votre dossier, plus rapide et éco-



### Comment faire ?

#### 1 - je prépare mon dossier :

Avant de vous connecter, préparez votre demande pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier :

- je choisis le formulaire CERFA adapté à mon projet
- j'édite l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- j'anticipe mon calendrier de réalisation

#### 2 - je dépose mon dossier en ligne :

- je crée mon compte sur [urbanisme.grandchambery.fr](http://urbanisme.grandchambery.fr) ou je scanne le QR Code
- je remplis mes documents en ligne,
- je télécharge les pièces jointes.

#### 3 - je suis l'avancée de ma demande directement en ligne.

Les demandes de pièces complémentaires et les décisions me seront adressées directement sur le portail de Grand Chambéry.



nomique, il ne nécessite plus de devoir se rendre en mairie ou d'envoyer des courriers en recommandé. Pour cela, rendez-vous sur le site [urbanisme](http://urbanisme) de Grand Chambéry

<https://pu.rgd.fr/#/communesList> et créez un compte afin de déposer votre demande.

Vous pouvez également utiliser votre compte *France Connect*.

Il ne vous est pas possible d'envoyer votre dossier par courriel ni en utilisant un service de transfert mais le dépôt de votre dossier au format papier est toujours possible auprès de votre mairie.

AV

## Déclarations Préalables de travaux (DP)

Vous souhaitez réaliser des travaux ou des modifications de faible importance ?

Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP).

Il peut s'agir de :

- la création de petites surfaces (abri de jardin <20 m<sup>2</sup>, carport, véranda...),
- de certains aménagements intérieurs (changement de destination, cave, combles, mezzanine...)
- de certains aménagements extérieurs (appentis, clôture, mur, portail, garage de <20 m<sup>2</sup>, panneau solaires, velux, toiture, volets, façades, piscine...)
- de changements de destination de votre bien.

Dans sa séance du 29 mars 2024, le conseil municipal a décidé de reprendre, au niveau communal, l'instruction

des DP qui étaient, jusque là, de la compétence du service *urbanisme* de Grand Chambéry.

Il a décidé de confier la compétence *urbanisme* à la commission chargée des travaux qui est ainsi constituée par :

- Yves RIVOLLET
- Mikaël PRAVERT
- Emmanuel LEXTRAIT
- Stéphanie GACHET
- Mathieu PERRIER

Bien entendu cette commission respectera les règles du PLUi HD.

Un processus adapté a été mis en place avec recours à une fiche navette d'instruction.

AV



## Infestation par une bête...

Depuis l'automne dernier, le bâtiment qui abrite les salles communales, la mairie ainsi que les appartements ont été infestés par le dermeste du lard, un petit coléoptère foncé de 6 à 9 mm qui se nourrit avec de la chair morte. Il est capable de s'attaquer aux cuirs, aux fourrures, aux peaux et plumes ainsi qu'aux viandes transformées et séchées, les croquettes pour animaux, les fromages, la laine...

Dans les conditions idéales, entre 15 et 30 °C, la femelle pond jusqu'à 200 œufs sur une source de nourriture future pour sa progéniture.

Une douzaine de jours d'incubation plus tard, la larve sort de l'œuf. Elle se met alors à manger et prend l'apparence qui la caractérise : un corps de 13 mm environ recouvert de longs poils, une teinte brune claire et, au bout de l'abdomen, deux petites épines recourbées. La larve est la plus gourmande et vorace que l'adulte, elle arrive à creuser des tunnels dans les livres, le bois, les tuiles, les tuyaux... fragilisant ainsi nos habitations.

La larve mâle passera par 5 mues et la femelle passera par 6 mues avant de devenir adultes. Une fois arrivée à maturité, elle va se transformer en nymphe. Durant ce stade, le dermeste du lard est immobile et, pour assurer sa sécurité, il s'enfonce dans la nourriture ou se déplace vers un endroit sûr.

Deux semaines après sa transformation en nymphe, le dermeste du lard va devenir adulte et vit plus d'une année lorsque les conditions lui sont favorables.

Le dermeste du lard femelle peut pondre jusqu'à six générations par année.

Autant dire qu'il fallait agir vite !

Après plusieurs tentatives de désinfestations par l'employé communal, il était toujours présent en mai, certes en plus petite quantité.

Afin de mettre un terme à son expansion, la commune a décidé de faire appel à *Savoie anti-nuisibles*, une entreprise spécialisée. Elle va traiter la mairie, les salles des fêtes et les parties communes ainsi que les logements, avec l'accord de



tous les locataires, en 2 passages à 15 jours d'intervalle, les 28 juin et 12 juillet.

AV

## La tournée estivale revient...

Déjà 8 ans que le *Vesp'à glaces*, un triporteur aménagé, réalise sa tournée estivale annuelle dans tous les villages du massif des Bauges ! Ce petit camion de vente ambulante aux couleurs vintage de l'Italie fera son périple durant **juillet & août** avec, à son bord, des glaces artisanales en pot ou en cornets.



Les horaires de passage sont approximatifs et de petits ajustements peuvent avoir lieu en cours de saison :

\* Routhennes - 17 h 30

\* Épernay - 18 h 00

Les temps d'arrêts varient de quelques minutes à plus suivant les lieux et le nombre de gourmands. En cas de pluie, la tournée est susceptible d'être annulée. Nous sommes en fin de tournée, le véhicule est petit, alors si vous voulez un parfum en particulier (surtout en pots), n'hésitez pas à contacter la

Chocolaterie Jacob-Le Pont-73340 Lescheraines

04 79 61 54 36

Pour une commande. Alors, à vos cuillères et venez vous régaler...

AV

## Broyeur Grand Chambéry

**MISE A DISPOSITION**

**2ème semestre 2024**

- du 1<sup>er</sup> au 14 juillet
- du 12 au 25 août
- du 23 septembre au 6 octobre
- du 4 au 17 novembre

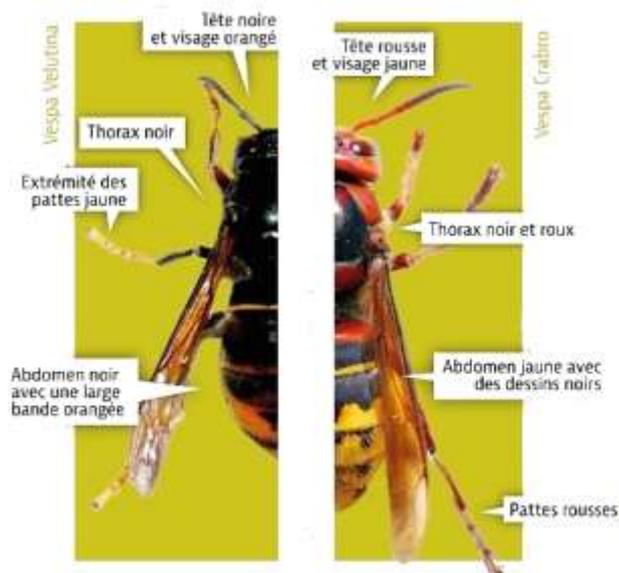
En décembre, le broyeur n'est pas réservable pour cause d'entretien annuel.

## Le frelon asiatique

Signalé pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le Lot-et-Garonne en 2006, le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*) a rapidement colonisé la France. Il atteint le département de l'Ardèche en 2011. Il est désormais présent sur l'ensemble des départements.

Dès 2018, il est arrivé en Savoie. 300 nids ont été recensés en 2022 et plus de 511 en 2023. À raison d'une soixantaine de kilomètres par an, il est désormais dans les Bauges depuis l'année dernière. Un nid a été détruit à Routhennes à l'automne 2023. À cause de la multiplication des nids, le frelon asiatique s'installe maintenant tout près des habitations et à hauteur d'homme.

Pour reconnaître le frelon asiatique, reportez-vous aussi à l'article *Le frelon asiatique* paru dans l'Écho du Griot de juillet 2023 page 8.



Frelon asiatique

Frelon européen

En 2023, au moins 30 cas de piqure sur des personnes ont été recensés en Savoie. Les agents municipaux et les personnes en contact avec la nature sont nombreux à en faire les frais.

C'est un destructeur chassant les abeilles (38 %), les mouches (30 %), les guêpes (20 %) ainsi que de nombreuses autres espèces (159 identifiées) qu'il rapporte au nid pour nourrir les larves. Il a donc un fort impact sur la biodiversité. Un nid de frelons asiatiques consomme en moyenne 11 kg d'insectes par an.

En l'absence de prédateur, il va falloir apprendre à vivre avec mais...

Afin de limiter son expansion, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Savoie, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA 73) et le Rucher des Allobroges (syndicat apicole 73) se sont associés pour établir un protocole de lutte.

1.100 pièges sélectifs qui ne visent que les frelons asiatiques ont été distribués en Savoie dont une quarantaine sur les Bauges. Le GDSA a fourni 2 pièges pour Sainte-Reine : un a été installé à Routhennes et l'autre à Épernay.

Dans un contexte où la biodiversité est menacée et où le nombre d'insectes diminue drastiquement, tout l'enjeu

### Sa biologie

#### \* de février à avril

La fondatrice émerge de son hibernation. Elle cherche un endroit abrité, à faible hauteur, un lieu qui la protège des intempéries : cabane de jardin, avancée de toiture, grange, encadrement de fenêtre, haies, parpaings... pour bâtir le nid primaire sphérique de 5 à 10 cm avec une ouverture unique par le dessous. Attention : il peut être confondu avec un nid de guêpes ! À cette époque elle est toute seule. En quelques jours, un pédoncule supportant quelques alvéoles de pâte à papier élaboré à partir d'écorces d'arbres est constitué. Pour l'aider à rendre malléable son matériau, elle a besoin d'eau (un mince filet de goutte à goutte, une évacuation d'appareil de climatisation, une gouttière, de l'eau stagnante, une piscine...). La ponte de la nouvelle colonie d'ouvrières va commencer. Le nid va progressivement atteindre 20 cm de diamètre.

#### \* fin avril, courant mai

Les premières ouvrières naissent. Elles s'occupent des larves et agrandissent le nid primaire.

#### \* juin-juillet

Suivant la température et si la colonie s'est suffisamment développée, les ouvrières vont mettre en œuvre un nouveau nid juché dans la partie haute des arbres mais il peut tout à fait être installé à hauteur d'homme (haie ou contre un bâtiment) ou au ras-du-sol. Attention : renforcez votre vigilance dans vos travaux extérieurs ! Ce nouveau nid dont l'orifice latéral est petit peut atteindre jusqu'à plus de 80 cm de diamètre et 1 m de haut. Il peut contenir plus de 13 000 individus (contre quelques centaines pour le frelon européen). La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières rapportent des proies protéinées pour nourrir le couvain et des substances sucrées (miellat, nectar, miel) pour les adultes restés au nid. C'est le début de la prédation.

#### \* août-septembre

La population a fortement augmenté ainsi que la prédation. Les ouvrières ont besoin de rapporter beaucoup de protéines pour nourrir les larves. On constate une importante pression sur les ruchers.

#### \* en octobre :

Les nids émettent des mâles en grand nombre. Les femelles reproductrices de la nouvelle génération (plusieurs centaines) quittent le nid en compagnie des mâles pour s'accoupler. 40 % seront fécondées.

#### \* en novembre

Les femelles fécondées quittent le nid pour chercher des cachettes où elles passeront l'hiver. Elles ressortiront au printemps suivant pour commencer un nouveau cycle. Les dernières ouvrières continuent à occuper le nid, elles visitent encore les ruchers. Les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent. Le nid va s'abîmer et se dégrader naturellement.

#### \* de décembre à fin janvier

Les nids sont bien visibles en haut dans les arbres, ils sont inactifs mais peuvent abriter des fondatrices qui hibernent. Ils ne seront jamais réutilisés.

consiste également à bien faire attention à ne pas capturer d'autres insectes comme les papillons, les mouches ou d'autres hyménoptères qu'il faudra relâcher s'ils n'ont pu sortir seuls. C'est pour cela qu'il faut bannir l'usage des pièges bouteilles destructeurs de tous les insectes qui passent. Les pièges sont mis en place avec un appât attractif et sont relevés au moins une fois par semaine par l'apiculteur ou une personne volontaire, responsable du piège numéroté. Dans la majorité des cas, ils sont placés là où

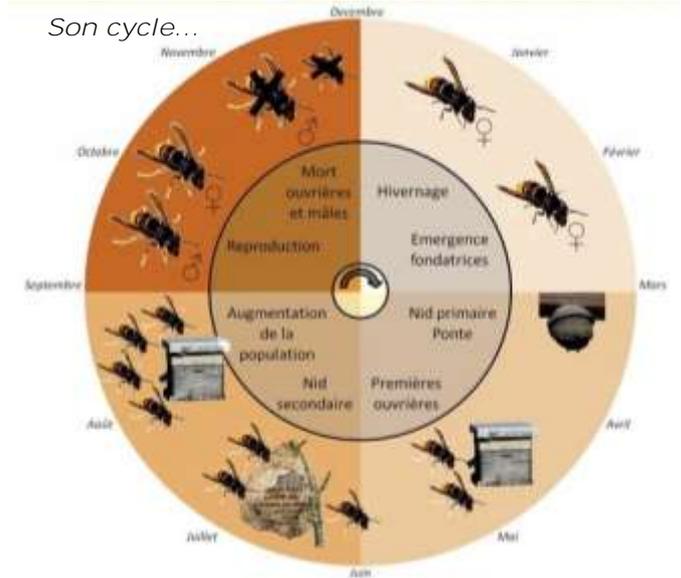
# Le frelon asiatique (suite)

les nids ont été trouvés l'année précédente.  
 La période de piégeage démarre plus ou moins tôt selon l'altitude et la météo. En général en tout début de printemps lorsque la température approche 15°C et se termine mi-mai. Cela correspond au moment où la fondatrice (femelle qui a été fécondée à l'automne) ressort pour construire leur nid primaire. Ce piégeage n'éradique pas le frelon asiatique mais permet de limiter la pression de prédation. En effet, la capture des reines limite la formation de nouveaux nids et évite, ainsi, l'émergence de milliers de nouvelles reines au printemps suivant.  
 Voici les résultats du piégeage de printemps sur les Bauges pour ceux qui ont suivi le protocole :

	Aillon Jeune	Arith	Bellecombe	Châtelard	Jarsy	St-Reine	St-François
6/4				1 fond.			
8/4			1 fond.				
11/4				1 fond.			
13/4			1 fond.				
14/4			1 fond.		1 fond.		
15/4				2 fond.			
29/4		2 frel.					
1/5	4 frel.				1 frel.	1 frel.	
2/5				1 frel.			
5/5					1 frel.		
6/5			2 fond.				
11/5			4 frel.				
12/5			2 frel.				
13/5			2 frel.				
15/5					1 frel.		2 frel.
17/5			1 frel.				
18/5			1 frel.				
25/5	2 frel.						
26/5			2 frel.				

**Légende :** Fondatrice = fond.  
 Frelon asiatique = frel.

Le piège de Routhennes était installé au pied de l'ancien nid. Pour ce hameau, il faut rajouter 7 frelons pris pas très



loin de l'ancien nid (piégeage hors protocole ). Une réunion publique sur le frelon asiatique s'est tenue le vendredi 31 mai 2024 à Jarsy. Toute la population baudouine était invitée.

Si le frelon asiatique est peu agressif quand il est seul, des risques existent en cas de dérangement d'un nid. Sa piqûre est très douloureuse et le nid qu'il protège peut contenir plusieurs milliers d'individus tous capables de piquer plusieurs fois... N'intervenez surtout pas mais signalez sa présence (nids ou frelons) sur la plateforme développée par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire d'Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement> pour que l'intervention d'un professionnel soit effectuée. N'oubliez pas de joindre une photo très nette sans cela votre signalement ne sera pas pris en compte.

AV



Nid primaire : évolution J 0 à J + 16





La commune d'École et de Sainte-Reine sont unies sous le même drapeau pour

les cérémonies du 11 novembre.

Cette année, la cérémonie se tiendra devant le monument aux morts de Sainte-Reine en présence des élus et des habitants des 2 communes. Elle sera suivie par le verre de l'amitié offert par la commune à la salle des fêtes.

Vous êtes cordialement invité à assister à cette commémoration qui permet de faire vivre le devoir de mémoire et de faire perdurer le Souvenir.

Une publication sur le site internet ainsi que des affiches vous feront part du déroulement des opérations le moment venu.

Merci d'avance pour votre présence !

AV



La déchetterie mobile s'est installée au Chef-lieu le 27 avril dernier.

Les habitants ont fait le tri afin de désencombrer leurs habitations. Dès 9 heures du matin, ils ont débuté leurs allées et venues. Et leurs véhicules chargés de toutes sortes de choses ont remplis les bennes mises à leurs disposition jusqu'à 15 heures.

La pesée, en kg, se décompose ainsi :

- aérosols : 4
- sports & loisirs : 6
- bois : 20
- cartons : 22
- D3E : 25
- incinérables : 450
- gros électroménager : 45
- métaux : 78
- mobilier : 740
- pâteux : 1
- phyto : 1
- réemploi : 7
- textile : 1

soit un total de 1 400 kg pour 21 passages.

Le prochain passage aura lieu le

**19 septembre - 9 h 00 à 15 h 00**

AV



### Calendrier de passage

MOIS	JOURS	
Juillet	5	19
Août	2	16 30
Septembre	13	27
Octobre	11	25
Novembre	8	22
Décembre	6	20



Du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025**, la commune de Sainte-Reine sera concernée par le recensement de la population.

Le recensement est très important pour une commune. De sa qualité dépend le calcul de sa population légale mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État pour son budget.

Pour le mener à bien, la mairie sera amenée à recruter 1 agent recenseur qui sera chargé de déposer et de récupérer les questionnaires chez les habitants pour cette période. La fonction d'agent recenseur requiert de la rigueur, une forte disponibilité (journée, soirée, semaine, dimanche, pas de possibilité de prendre des congés pendant cette période), de la discrétion et de la confidentialité, de la capacité au dialogue...

Une petite formation devra être suivie. Elle sera donnée par l'INSEE qui est chargée, par la loi, de réaliser le recensement en partenariat avec les communes. L'INSEE l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Cet emploi est ouvert aux actifs, aux non actifs, aux retraités de - 65 ans et aux étudiants, les candidatures sont à adresser en mairie

([mairie@sainte-reine7.fr](mailto:mairie@sainte-reine7.fr) ou courrier)

AV

# ACCA de Sainte-Reine

La saison de chasse 2023-2024 s'est terminée le 31 janvier 2024 et les résultats sont là...

Catégories	Saison 2023-2024	
	Bracelets attribués	Animaux prélevés
Chevreuils	9	7
Cervidé	6	1
Mouflons	2	0
Chamois	5	3
Sangliers		3

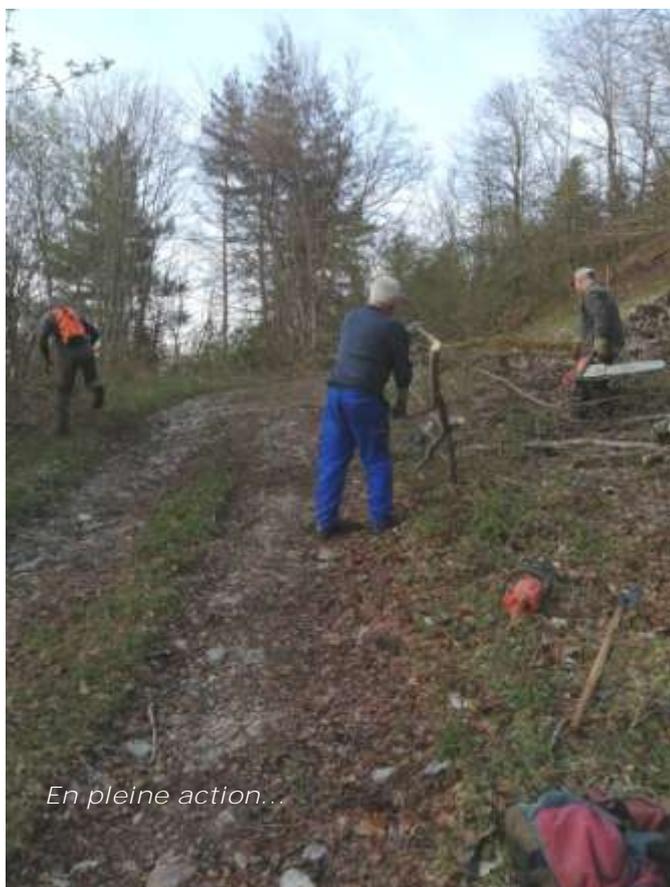
À ce jour, le nombre de bracelets attribués pour la prochaine saison devrait être le même que pour la saison 2023-2024. Comme les autres années, l'ACCA avait prévu de faire 2 journées de nettoyage pour les chemins de la commune. Elles ont été réalisées les samedi 13 avril et 4 mai 2024 au-dessus de Routhennes sur une portion de chemin qui dessert la SICA d'alpage en direction de Gabet. L'encart écrit par Lionel (ci-contre) vous en dit plus. Si des dommages causés par les sangliers sont rapidement découverts, il sera possible de demander une autorisation préfectorale et d'ouvrir la chasse partielle, à l'approche ou à l'affût, sinon la chasse aux sangliers ouvrira le 15 août. Ouverture officielle de la chasse : 8 septembre 2024.

AV



Très souvent, pour bon nombre de personnes, la chasse se résume à des animaux morts. Cela en fait partie mais pas que... Pour les chasseurs de sainte-Reine cela ne se résume pas qu'à cela. Hors période de chasse, des événements se produisent tel que le samedi 13 avril, lors de ce que l'on appelle, entre chasseurs, une corvée. Ces journées sont généralement consacrées soit à la pose de pierres à sel, à la création de points d'eau ou autres aménagements. Pour cette journée, la décision est prise de nettoyer deux chemins de la commune. Le rendez-vous est donné à 6 h 30 au parking du cimetière. Ce n'est pas moins d'une quinzaine de personnes qui arrivent avec la bonne humeur. J'y donne les directives pour cette corvée. Deux équipes sont formées et se rendent sur site pour les travaux. L'élagage des abords des deux chemins et le nettoyage sont faits dans la matinée. Une fois fini, tout ce petit monde se retrouve chez Bollard ou, comme le disaient nos grands-parents, à l'Orémus. Les propriétaires nous ayant gentiment prêté la grange (merci à eux) pour pouvoir préparer et prendre un casse-croûte en commun. C'est Nelly, chasseuse sur l'ACCA, qui avait la charge de ce moment. Merci aussi à elle. Ces corvées sont nécessaires pour que le milieu ne se referme pas et que toutes personnes puissent emprunter ces chemins lors de leur promenade comme aussi l'exploitation agricole. Les deux chemins entretenus cette année étaient celui du Griot ainsi que le chemin des coupes du Griot menant au bassin de l'alpage de la SICA.

Lionel ANDRE



En pleine action...



La pose casse-croûte

## PNR des Bauges

Le massif des Bauges s'élève entre les lacs d'Annecy et du Bourget. Cet îlot naturel souvent présenté comme une forteresse rocheuse dispose de propriétés géologiques uniques.

Lancé en 1991, le projet du Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges est devenu réalité le 7 décembre 1995. À cette occasion, une grande marche a été organisée. Plusieurs groupes de randonneurs ont traversé les communes du territoire pour converger vers Le Châtelard.

Il faut se rappeler que c'est en 1967, sous le mandat du général DE GAULLE, que les parcs naturels régionaux ont été créés avec la volonté de protéger, d'organiser les territoires d'exception et de lutter contre leur désertification.

Dix ans après sa création, le PNR du Massif des Bauges se dote d'une seconde charte afin de poursuivre le travail de préservation et de mise en valeur du territoire.

En septembre 2011, il obtient le label *géoparc*, (le troisième en France) et reconnu par l'*Unesco* en 2015. Et c'est en 2023 que la troisième charte du PNR du Massif des Bauges est lancée pour une période de 15 années.

La Charte est un document dont l'objectif vise à "*convaincre plutôt que contraindre*" par le biais d'actions de sensibilisation, de concertation, d'information, d'animation, de démonstration, d'expérimentation... Elle s'adresse à tout le monde qu'il s'agisse de résidents, de travailleurs ou de visiteurs du Massif des Bauges. Elle permet de prendre conscience des enjeux et des défis à venir, de comprendre la stratégie du territoire.

Elle va aider à orienter les missions à venir dans le cadre de la préservation de la nature et des ressources, du mieux-vivre ensemble ou de l'adaptation au changement climatique. C'est à la fois un outil de réflexion sur l'avenir mais également un véritable plan d'action.

Elle s'articule autour de trois axes :

- la pleine santé environnementale, par le respect de la biodiversité, la qualité des paysages et du cadre de vie des habitants,
- la sobriété d'utilisation des ressources naturelles, avec la limitation de l'artificialisation des sols et une agriculture de qualité, le soutien des actions favorisant l'autonomie énergétique.
- la valorisation du territoire en relation avec les espaces urbains et à travers les économies locales et la pédagogie.

Le renouvellement de la charte, c'est aussi l'occasion d'élargir le périmètre du PNR avec la candidature de nouvelles communes.



### Le PNR du Massif des Bauges c'est :

- 2 départements
- 67 communes (peut-être 83 à l'avenir) : 46 en Savoie et 21 en Haute-Savoie
- 7 intercommunalités
- 6 villes portes
- 848 km<sup>2</sup> (965 km<sup>2</sup> demain ?)
- 74 930 habitants (99 000 demain ?)
- 28 années d'existence

### Le Parc en quelques chiffres...

- \* Baisse de 20-25 % de l'enneigement sur les Préalpes
- \* Hausse des températures de 1,5 à 2° d'ici 2050
- \* 55 types d'habitats naturels
- \* 25 % de la surface du Parc est désigné espace naturel remarquable
- \* 50 sites culturels classés
- \* 2 plus grands lacs naturels de France
- \* 3 villes d'Art et d'Histoire
- \* 4 stations de montagne (hiver et été)
- \* 2 stations thermales
- \* 37 communes sont dotées d'un plan de circulation des véhicules motorisés
- \* 74 écoles primaires & 6 collèges
- \* 4 000 jeunes/an bénéficient d'une animation pédagogique spécifique au Parc
- \* 7 % d'augmentation des espaces artificialisés entre 2001 et 2013
- \* 4/5 du Parc inclus dans ou en couronne d'un grand pôle urbain
- \* + 1,1% de croissance démographique par an (entre 2010 et 2015)
- \* 68 % de maisons individuelles
- \* L'agriculture valorise 27 % de la surface du parc (25 000 ha)
- \* 1/3 des exploitations pratiquent la vente directe
- \* 7 Appellations d'origine protégée
- \* 60 % du territoire est couvert par la forêt
- \* 12,7 millions de tonnes de CO2 en stock
- \* 57 % de la forêt appartient à des propriétaires privés
- \* 2,4 millions € de CA annuel pour les ventes de bois
- \* 2 853 espèces (faune)
- \* + de 50 ans de recherche sur les ongulés sauvages de montagne
- \* 1 849 espèces de fleurs
- \* 20 % de l'énergie finale consommée provient de sources renouvelables
- \* + 65 % d'habitants entre 1982 et 2015
- \* 77 % des actifs travaillent en dehors de leur commune dont 60% en dehors du Parc
- \* La mobilité représente 35% des consommations énergétiques du massif
- \* 8,4 % de chômage
- \* 71 % des actifs le sont dans le secteur tertiaire
- \* 77 % des actifs travaillent en dehors de leur commune dont 60% en dehors du parc
- \* 500 000 tonnes/an de gravier en moyenne
- \* 70 sites emblématiques du patrimoine géologique
- \* 2/3 des besoins locaux en eau potable sont couverts par la masse d'eau du massif

### Les 5 missions principales du label PNR :

- \* protéger les paysages et les patrimoines naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- \* contribuer à l'aménagement du territoire,
- \* contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- \* contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- \* Réaliser des actions.

Dans la dernière ligne droite du processus de révision et afin d'avoir une meilleure connaissance de l'outil Parc, 6 rencontres ont été instaurées sur le territoire. Le 6 juin, l'une d'elles s'est tenue à Sainte-Reine en présence des élus. Ce fut l'occasion d'évoquer ensemble l'horizon

# PNR des Bauges (suite)

d'ici 2038. Vous pouvez retrouver toutes les mesures de la nouvelle charte sur

<https://www.parcdesbauges.com/fr/revision-charte.html>

Suite aux avis reçus provenant de l'enquête publique, du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des Parcs, et de l'autorité environnementale, le projet de Charte



a été complété puis arrêté à l'unanimité par les élus du comité syndical du Parc le 16 janvier dernier.

Le projet a ensuite été transmis au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour avis final qui devrait être obtenu avant le 29 juillet. De là, de nouvelles améliorations pourront être apportées.

Ensuite, la consultation des 83 communes du périmètre d'étude pourra démarrer et durera 4 mois. Chaque conseil municipal devra délibérer sur son approbation et sur l'adhésion de sa commune au Parc.

Pour que le classement final du Parc soit obtenu, il faut qu'au moins 2/3 des communes délibèrent favorablement et que ces dernières représentent au moins 3/4 de la surface du Parc et 50% de sa population.

il restera encore l'adoption du projet final par le Conseil Régional et sa transmission au Ministère qui, après son approbation, proposera un décret du premier ministre confirmant le renouvellement du label PNR jusqu'en 2038.

AV

## Qu'on se le dise... Proximité ne rime pas avec manque de respect !

L'équipe municipale à laquelle j'associe notre secrétaire et notre agent technique attache beaucoup d'importance à la proximité et le lien direct avec les habitants. Nous nous faisons un point d'honneur (et c'est un plaisir) de répondre à toutes vos questions... même quand la commune n'est pas compétente.

Pour autant, on me rapporte certains épisodes où l'on interpelle de "mauvaise manière" les élus, à la limite de la correction ou encore l'on "débarque" en mairie pour déverser sa mauvaise humeur sur notre secrétaire.

Pour reprendre la célèbre expression de la Prévention routière "Une fois ça va... trois fois, bonjour les dégâts".

**Nous n'accepterons plus ce type d'attitudes.** Nous les signalerons systématiquement à la gendarmerie comme le suggère fortement la Préfecture.

Je rappelle en effet que, comme tout agent public, les élus ont droit à la protection et au respect.

Philippe Ferrari

Mon maître est responsable...  
..il ne me laisse pas divaguer.  
Mon maître est classe...  
..mes crottes, il les ramasse !



LES ENFANTS, LES PROMENEURS, L'AGENT MUNICIPAL... VOUS REMERCIENT !

## La Poste

Pour aller à *La Poste* dans le cœur des Bauges...

### Le Châtelard

Le bureau de poste situé rue Amédée a fermé mais la Poste n'a pas déserté. C'est devenu une agence communale située dans les locaux de la mairie, 2 rue Henri Bouvier.

Sous réserve de modifications, les jours et horaires sont :

JOURS	HORAIRES	
Lundi	FERME	
Mardi	9 h 30	12 h 30
Mercredi	9 h 30	12 h 30
Jeudi	9 h 30	12 h 30
Vendredi	9 h 30	12 h 30
Samedi	9 h 30	12 h 00



### Lescheraines

Ouverture du bureau de poste, sous réserve de modifications ultérieures :

JOURS	HORAIRES	
Lundi	FERME	
Mardi	9 h 00-12 h 00	14 h 00-17 h 30
Mercredi	9 h 00-12 h 00	14 h 00-17 h 30
Jeudi	9 h 00-12 h 00	14 h 00-17 h 30
Vendredi	9 h 00-12 h 00	14 h 00-17 h 30
Samedi	9 h 00-12 h 00	FERME

AV

## L'entrée d'Épernay



Les nouveautés 2024



## Le comité d'animation

### - Jeux & crêpes

Le Comité d'animation a organisé un après-midi jeux le dimanche 4 février 2024.

Les personnes qui se sont déplacées ont passé un agréable moment autour des jeux de société diversifiés amenés pour l'occasion.

Pour certains, c'était l'occasion d'en découvrir de nouveaux.

Ils se sont ensuite régalingés avec les crêpes agrémentées de différentes confitures et autres sucreries.



### - La chasse aux œufs

Une dizaine d'enfants de 3 à 15 ans se sont retrouvés au Chef-lieu le lundi 1<sup>er</sup> avril pour une chasse aux œufs originale.

Une "cocotte" très sympathique mais très étourdie avait pondu ses œufs un peu partout mais à l'intérieur des bâtiments ! Elle a eu une très bonne idée puisqu'il pleuvait. Afin de les retrouver, elle avait demandé de l'aide aux enfants de la commune. Une dizaine a répondu à son appel. Elle les a emmenés pour une balade ponctuée d'énigmes et de surprises au chœur de l'histoire de Sainte-Reine... même les parents présents ont écouté !

Une façon agréable pour chacun de s'instruire tout en s'amusant...

AV

## Le stationnement



Les rues de nos villages sont relativement étroites.

Pour la sécurité de tous, veuillez à ce que vos véhicules n'encombrent pas la chaussée.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous garer sur votre espace, pensez à utiliser les places de parking que la commune a fait l'effort de créer.

Merci pour votre civilité.

## Grand Chambéry Vos démarches

### Rappel

Adressez-vous directement à la communauté d'agglomération de Grand Chambéry-Antenne du Châtelard pour toutes vos démarches concernant :

- les transports scolaires & les services des déchets : 04 79 54 81 43

- la déchetterie (mardi, mercredi, vendredi et samedi) : 9 h 30-12 h 30 & 14h 00-19 h 00

- l'assainissement non collectif (Spanc) : 04 79 54 53 58

- les services de l'eau & assainissement collectif : 04 79 54 53 56

- urgence dépannage : 04 79 54 53 59



Photo prise par 2 parapentistes très sympas.

**Sur le haut de l'image, on peut apercevoir les motifs de cœur et de losange tracés sur la pelouse...**

## Bienvenue

**Routhennes**

Lara DANANAÏ & Martin KERN



## Le carnet

### 1 naissance :



\* Timéo GUIBOUD-RIBAUD né le 28 janvier 2024 à Albertville, premier enfant au foyer de Julie BROCAL & de Maxime GUIBOUD-RIBAUD

*Bienvenue à ce bébé*

## À vos agendas !

- \* **1<sup>er</sup> juillet**  
Réunion d'information Travaux du Mollaret
- \* **21 juillet**  
Le four d'Épernay
- \* **28 juillet**  
Vide grenier
- \* **7 septembre**  
L'apéro des habitants
- \* **19 septembre**  
Déchetterie mobile
- \* **21 & 22 septembre**  
Atelier marmites norvégiennes
- \* **11 novembre**  
Cérémonie monument aux Morts
- \* **17 novembre**  
Le repas des aînés
- \* **du 15 novembre au 10 décembre**  
La lettre au père Noël
- \* **22 décembre**  
Le Noël des enfants

Tout au long de l'année, consultez la mise à jour des évènements en page d'accueil du site internet, rubrique agenda sur

<https://www.saintereine73.fr/>

*Au plaisir de vous retrouver lors de ces temps forts !*

### Épernay :

\* La Ferme d'Émilien avec Julien CARRET & Myriam VERNHET, Alexis, Émilien & Landry CARRET

\* Titouan VALLAT

### 1 décès :



\* Arlette BERNARD décédée le 2 février 2024 à Chambéry. Elle était née le 8 mai 1935 à Dovera (Algérie). Elle résidait à Épernay

*Nous adressons toutes nos condoléances à la famille et ses proches*

### L'Écho du Griot n° 29, juillet 2024

Rédacteurs : Lionel ANDRÉ, Philippe FERRARI, Christine GAUDIN, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Nouvelles Impressions - Albertville

Distribution : Annie VIBERT & Mélissa

### Mairie

561 route de Sainte-Reine  
73630 SAINTE-REINE  
Tél 04 79 54 82 45

Messagerie : [mairie@saintereine73.fr](mailto:mairie@saintereine73.fr)

Ouverture du secrétariat au public :  
- lundi de 10 h 00 à 12 h 00  
- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50

[www.saintereine73.fr](http://www.saintereine73.fr)